



Le 12 mars 2010

Bulletin sur l'emploi en Ontario

Nous vous informons que le programme Prestations d'aide au travail indépendant de l'Ontario (PATIO) sera disponible pour les nouveaux clients à partir du 1^{er} avril 2010 selon des lignes directrices modifiées.

Comme vous le savez, en raison du nombre sans précédent de clients ayant posé leur candidature à nos programmes d'Emploi Ontario, y compris au programme PATIO, notre ministère n'a conclu aucune nouvelle entente PATIO depuis le 9 octobre 2009. Nous avons continué à travailler avec nos clients et partenaires avec lesquels une entente avait déjà été conclue.

Nous avons passé en revue le programme PATIO pour répondre aux recommandations émises par le vérificateur général de l'Ontario dans son rapport de 2008 et pour déterminer quelles autres modifications seraient susceptibles d'améliorer le programme à court terme. À la suite de cette étude, nous avons décidé

- d'uniformiser les critères d'admissibilité des participants au programme PATIO,
- d'uniformiser la durée du soutien apporté aux participants,
- d'uniformiser et d'améliorer les pratiques de contrôle de la participation des clients au programme et
- de mettre en place un ensemble plus complet d'indicateurs et de résultats pour nous assurer que l'objectif du programme PATIO est atteint.

Les nouvelles lignes directrices du programme PATIO seront affichées prochainement sur le site d'EPEO. Le Ministère communiquera avec les clients pour déterminer leur disponibilité et s'ils désirent toujours participer au programme PATIO.